



En juin 1945, lors d'une réunion à Rennes des assistantes sociales des Services Sociaux près les Tribunaux des cinq départements bretons, l'étude de certains problèmes qui préoccupaient vivement ces services amena les assistantes sociales à penser que les autres Services Sociaux devaient eux aussi, rencontrer les mêmes difficultés. Elles ont pensé qu'il serait certainement profitable à tous de mettre en commun ces problèmes et d'étudier ensemble les solutions qu'il convenait de leur apporter.

Une lettre amicale adressée par leurs collègues bretons à plusieurs Services Sociaux près les Tribunaux de France suscita un certain nombre de réponses, lesquelles apportèrent la preuve que cette idée de se regrouper correspondait à un besoin.

Ainsi naquit le Comité de Liaison et d'Études des Services Sociaux près les Tribunaux, qui se réunit pour la première fois à Paris le 3 décembre 1945. Environ 125 assistantes, représentant 55 services, y assistèrent. Le Bureau initial est composé de Madame GUICHARD, Présidente ; Mademoiselle LEYDIER (Montpellier) ; Mademoiselle POURCEL (Rennes), vice-présidentes; Mademoiselle GAIN (SSE Paris), Trésorière ; Mademoiselle LALOUETTE (Paris), Secrétaire Générale.

Puis les 3 et 4 octobre 1946, ce sont les premières Journées d'Études où se retrouvent pour la première fois Administrateurs et Assistantes Sociales. Le Comité de Liaison devient le Comité d'Entente des Services Sociaux près les Tribunaux. Les Services Sociaux de vingt-deux Cours d'Appel sont représentés et abordent l'étude des problèmes fondamentaux de leur organisation et de leur fonctionnement. Des vœux sont exprimés, rédigés et présentés à Monsieur COSTA, Directeur de l'Éducation Surveillée, et à Monsieur LE GUILLANT, Conseiller Technique au Ministère de la Population.

C'est à l'issue de ces réunions que le Comité décide de faire appel au Professeur LAFON, spécialiste reconnu nationalement pour ses études et ses réalisations à Montpellier.

1947 débute par la réunion générale du 18 février, où sont représentés 43 services sociaux, et au cours de laquelle le Comité décide de devenir Association déclarée (loi 1901) sous le titre de Fédération Nationale des Services Sociaux près les Tribunaux de France et de l'Union Française.

Un Conseil d'Administration provisoire est élu avec, pour mission principale, le dépôt de statuts qui donneront à la Fédération une existence légale ; ce qui sera fait 31 octobre 1947. Enfin, le 10 février 1948, ont lieu à Paris la première Assemblée Générale statutaire puis la réunion du Comité National, émanation de vingt-trois Comités régionaux, l'élection du Conseil d'Administration et du Bureau définitifs.

Sont ainsi confirmées les attributions des responsabilités essentielles : Monsieur le Professeur LAFON assurant la Présidence, Madame GUICHARD étant l'une des vice-présidentes tandis que Mademoiselle GAIN et Mademoiselle LALOUETTE demeurent Trésorière et Secrétaire générale.

La Fédération est née. Elle connaîtra encore bien des modifications. En effet, dès la seconde Assemblée Générale qui s'est réunie en 1949 à Montpellier, elle a été amenée à modifier son titre pour devenir la « Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en Danger ».

Ce titre correspondait d'ailleurs plus exactement à la composition de la Fédération puisque celle-ci regroupait non seulement les Services Sociaux près les Tribunaux et les Délégués permanents à la Liberté Surveillée, mais également les Services Sociaux des Centres d'Accueil et d'Observation, des Maisons de Rééducation habilitées, ceux des Consultations de neuropsychiatrie, qui depuis trois ans et demi étudiaient ensemble de problèmes de l'unité de la protection morale de l'enfance afin de concerter leur action près des jeunes et la rendre ainsi plus efficiente.

Le Congrès de Montpellier en 1949 a été l'une des manifestations les plus probantes de cette recherche et de ce travail.

Au début des années 1950, le Docteur LE MOAL, pédopsychiatre à Paris, succéda au Professeur LAFON à la Présidence de la Fédération et fut, dès 1951, assisté par Mademoiselle Germaine de LARBÈS (Toulouse) en qualité de secrétaire générale. Cette dernière, docteur en Droit, Assistante de Service Social, expert auprès des Nations Unies, exerçait sa profession au sein de l'Association Toulousaine de Protection et de Sauvegarde des Familles dont elle devait assurer la Direction durant le principal de sa carrière professionnelle.

En 1971, après 20 ans d'activité intense en tant que responsable du Secrétariat Général de la Fédération, Mademoiselle de LARBÈS fut élue Présidente et le demeura durant 10 ans. Au cours de cette période et du fait de sa fonction, elle fut membre du Conseil d'Administration de l'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et participa ainsi au nom de la Fédération à plusieurs congrès, notamment en Grande-Bretagne, au Canada, en Suisse. Elle collabora également avec diverses associations nationales comme membre ou administrateur.

Après la démission de Mademoiselle de LARBÈS, lui succéda au poste de Présidente, aux élections de juin 1981, Mademoiselle SEVIN (Caen), membre du Conseil d'Administration depuis 1969 puis du Bureau en qualité de Trésorière. Les membres du bureau de ce nouveau Conseil d'Administration, modifié de façon assez importante, étaient : Madame DURANDEU (A.S. Rennes), Madame BONNETAIN (A.S. Lyon), Madame MEUSBURGER-PHILLIPON (A.S. Strasbourg) vice-présidentes; Monsieur FELICITE (A.S. Bobigny) Secrétaire Général Adjoint ; Mademoiselle VERBRUGGHE (A.S. Lille) Trésorière ; Monsieur VILAIN (E.S. Laon) Trésorier Adjoint.

Depuis sa création, la Fédération a toujours poursuivi l'un de ses objectifs en organisant tous les ans, dans différentes villes de France et à Paris, des journées d'études, remplacées parfois par des sessions de spécialisation dont les travaux ont fait l'objet de 1950 à 1960 inclus, d'une publication dans un numéro spécial de la revue « Informations Sociales » (revue de la C.N.A.F.)

La Fédération a toujours publié un **bulletin** de liaison et d'information destiné aux adhérents, à des rythmes divers et avec des contenus et des formes variés. Les **sessions** de perfectionnement avaient lieu à Sèvres puis à Vaucresson et ont parfois été communes aux Juges des Enfants et aux assistantes sociales.

A partir de la création de la formation permanente, en 1971, la Fédération a obtenu l'agrément pour être organisme formateur.

La Fédération a eu le souci constant d'être proche de ses adhérents et notamment des Services. Des questionnaires divers et variés ont été adressés périodiquement. Leur objet était soit de recevoir une information sur les changements survenus dans les structures, soit de faire un sondage sur les attentes des adhérents, leurs souhaits divers, leurs suggestions, en vue d'un meilleur fonctionnement de la Fédération par rapport à ses objectifs.

Les réponses étaient nombreuses, parfois très élaborées, démontrant ainsi l'impact de la Fédération sur la majorité des Services Spécialisés et l'intérêt porté par ceux-ci à son maintien et à son évolution. Elle était alors le seul organisme national de référence pour les Travailleurs Sociaux Spécialisés de l'Enfance Inadaptée en Milieu Ouvert.

Après l'ordonnance du 23 décembre 1958, lorsque progressivement des équipes pluridisciplinaires, comportant en outre des éducateurs, se sont formées au sein des Services, la Fédération et l'A.N.E.J.I. ont organisé des rencontres au niveau de leurs instances dirigeantes, puis des travaux de groupe dans le but d'une meilleure connaissance réciproque des deux professions (assistante sociale et éducateur spécialisé). Ces échanges intenses étaient parfois difficiles.

Après plusieurs rencontres, le groupe se disloqua sans résultats susceptibles d'envisager une étroite collaboration entre les deux Associations. Plusieurs sessions d'étude portant sur l'AEMO ont toutefois eu lieu en commun.

Au fil des ans, les modifications des **statuts** ont permis d'élire au Conseil d'Administration, outre des personnalités ou personnes qualifiées déjà très présentes dès la création, des travailleurs sociaux de formation autre que celle de Service social, particulièrement les éducateurs spécialisés.

Mais en 1985, la Fédération souhaitant que « ses portes soient plus qu'entr'ouvertes » décida lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et sur décision unanime des participants, que le Conseil d'Administration serait désormais composé de 18 travailleurs sociaux (toute personne ayant une activité socio-éducative dans des équipes ou institutions recevant des enfants ou adolescents inadaptés ou en danger), 4 représentants des personnes morales (Services – Associations), 5 personnes qualifiées (techniciens et personnes compétentes en matière de Protection de l'Enfance, tels que magistrats, médecins, psychiatres, psychologues, cadres administratifs de Services, etc.).

Selon les premiers statuts, la Fédération était composée d'un comité national et de comités régionaux, ceux-ci correspondant aux territoires des Cours d'Appel. Une assistante déléguée régionale était élue ou désignée par les adhérents exerçant dans ce ressort.

La Fédération a toujours tenu, tant à participer à l'élaboration de la politique de l'Enfance en Danger qu'à représenter et soutenir ses adhérents auprès des autorités de tarification. C'est ainsi que les instances responsables ont eu des contacts réguliers et fréquents avec les délégués des Ministères concernés (Affaires sociales et Justice).

Des représentants du Conseil d'Administration ont très souvent participé à des réunions de travail au Ministère de la Justice.

Chaque fois que la nécessité s'en est fait sentir, des audiences ont, de tout temps, été sollicitées et obtenues auprès des Directeurs de certains Services ministériels.

En juillet 1983, le Directeur de l'Éducation Surveillée, Monsieur COLCOMBET, fit connaître à la Présidente la décision du Garde des Sceaux de lui conférer la médaille de l'Éducation Surveillée.

Monsieur BARTHELEMY, magistrat chargé de la Division des Associations, précisa que « cette distinction était une reconnaissance des services rendus par l'Association pour la précieuse et harmonieuse collaboration qui s'était développée entre la Chancellerie et la Fédération des Services Sociaux Spécialisés. La remise officielle eut lieu en mars 1984.

La Présidente clôtura son allocution de remerciements en ces termes : « ...les Services, peut-être trop exigeants, restent parfois insatisfaits des réponses données et demeurent dans l'inquiétude. Seules des études en commun avec vos instances et

des consultations fréquentes et ouvertes devraient permettre à nos Services de garder leur spécificité professionnelle dans le respect des objectifs de travail. La Fédération a le désir de jouer, là, son rôle de médiateur ».

Au cours des années suivantes, la collaboration avec les Services de l'Éducation Surveillée s'est maintenue dans de très bons termes. La Fédération a toujours eu l'écoute constructive des responsables successifs de la Division des Associations : demandes d'audience satisfaites, participation à des groupes d'études, invitations à des journées de travail au Centre de Recherche de Vaucresson, interventions voire démarches des représentants des instances concernées auprès des Délégations régionales pour étudier ou résoudre des difficultés particulières, etc....

Lors de l'Assemblée Générale de 1987, un groupe de travail intitulé « Commission d'Orientation » fut mandaté dans le but :

- d'étudier les modalités d'application des objectifs contenus dans les statuts de la Fédération,
- d'en améliorer l'efficience,
- d'envisager une représentativité plus adaptée, eu égard aux évolutions de notre secteur d'activités.

Après plus d'une année de recherches, cette commission composée de quatre membres elabora puis diffusa en novembre 1988 un « Projet de Texte d'Orientation », comportant, en outre, l'historique de la Fédération.

Au préalable, les recherches précitées avaient mis en exergue la situation d'un certain nombre de Services habilités, alors isolés, tels que les COE, les SOMI, les SOAE.

En mai 1988 eut lieu un premier contact, par correspondance, avec Monsieur LEBRETON, Secrétaire Général de la Sauvegarde de la Mayenne, ancien animateur du groupe, alors qu'il était Directeur du service d'OMO et d'AEMO de Laval. Ce courrier, transmis à Monsieur LEGROS, qui avait succédé à Monsieur LEBRETON à la Direction du SEMO de Laval et à l'animation du groupe technique, précisait ainsi les objectifs de la Fédération :

- « - répondre à la demande de certains Services de COE-OMO qui se sont déjà manifestés
 - augmenter la représentativité des Services, habilités Justice, auprès de l'Éducation Surveillée,
 - regrouper au plan national les Services d'investigations, leurs fonctions étant complémentaires »

En juin 1988, au cours d'une réunion nationale de ce groupe, destinée à étudier les propositions de la Fédération et comprenant 21 professionnels, fut créée une Cellule d'Animation des groupes d'OMO et COE, son rôle étant de réfléchir aux différentes possibilités de « rattachement » à une instance représentative nationale.

S'en suivirent de nombreuses rencontres entre les différents délégués des deux associations, alternativement au sein de chacune d'elles. Le but était d'étudier les modalités d'insertion et de fonctionnement ultérieur pour parvenir à une intégration officielle.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de juin 1989 prit la décision du regroupement de la Fédération avec la Cellule d'Animation, sur la base d'un protocole d'accord comportant un règlement intérieur. C'est le 5 septembre 1989 que fut signé ce protocole entre la Fédération représentée par la Présidente, Melle SEVIN et la Cellule d'Animation des Services d'Investigations, SOMO-COE-SOAE, représentée par Régis LEGROS.

Lors du Conseil d'Administration du 24 novembre 1989, eut lieu la cooptation, à cette instance, de quatre membres dont deux au Bureau, ceci afin de permettre une expérimentation de fonctionnement en vue d'une modification ultérieure des statuts, après évaluation faite par la Commission Orientation.

A la suite des élections des membres du Conseil d'Administration, qui avaient eu lieu le mois précédent, la composition du Bureau fut quelque peu modifiée. Notamment, la Présidence, assurée par Françoise SEVIN qui ne souhaitait pas renouveler son mandat, fut attribuée à Madame MEUSBURGER-PHILIPPON, A.S. directrice du Service d'Enquêtes Sociales de la Sauvegarde de Strasbourg.

La Fédération continua, l'année suivante, l'étude des nouvelles orientations :

- . poursuite de l'expérimentation de regroupement avec la Cellule d'Animation des Investigations, travaux avec le Ministère de la Justice : réforme des services d'Investigations, réforme de l'ordonnance du 2 février 1945, financement des enquêtes sociales
- . continuité des activités des Commissions, chacune regroupant désormais des représentants des différents Services d'Investigations (OMO – COE – SOAE - Enquêtes Sociales) et d'AEMO
- . création d'une commission Investigation, ayant pour rôle de coordonner la réflexion et l'analyse des textes ministériels au regard des réalités de terrain.

En novembre 1991, la Présidente Madame MEUSBURGER-PHILIPPON tint à faire face à ses responsabilités au cours des Journées d'Etudes annuelles qui avaient lieu à Rennes, ceci malgré son état de santé déficient et sa fatigue intense due au traitement médical. Elle devait décéder le 22 janvier 1992. Le premier vice-président, Jean-Pierre DUCHET, assura l'intérim jusqu'aux élections qui eurent lieu quelques mois après. En effet, le 26 mars 1992, se tint une Assemblée extraordinaire en vue d'étudier les propositions de modifications des statuts, établies sur la base des travaux de la Commission Orientation. Ceux-ci furent adoptés dans la totalité des différents articles. La fusion entre la Fédération des Services Sociaux Spécialisés et la Cellule d'Animation

des Services d'Investigation était donc réalisée, les membres actifs de cette dernière instance, qui disparaissait, n'étant plus cooptés mais élus.

Par ailleurs, le Bureau et le C.A. antérieurs étaient remplacés par un seul C.A. de moindre importance : 15 membres actifs au maximum, plus éventuellement, 2 membres d'Honneur cooptés. Les élections eurent lieu par correspondance et au cours de la première réunion du nouveau C.A., le 19 juin 1992, les postes à responsabilité furent ainsi attribués par vote : Président : Jean-Pierre DUCHET, Directeur Adjoint S.S.E. Paris, ; vice-président : Alain MARTIN, Directeur SIOE Poitiers ; vice-présidente : N. DELCOUSTAL, Directrice de Service Social Poitiers ; Secrétaire : Régis LEGROS, Directeur du SEMO, Laval ; Trésorière : Béatrice DURSUS, Service de Protection des Mineurs, Communauté urbaine de Strasbourg.

Les instances internes demeurèrent identiques. Il en fût de même des quatre commissions.

Un souhait particulier fut émis quant au développement des rencontres et contacts avec les Ministères : Justice P.J.J., Secrétariat d'Etat à la Famille, ainsi qu'avec l'Association des Magistrats de la Jeunesse, l'I.D.E.F., et les autres associations nationales (ANPASE, UNIOPSS, GNDA, CNAEMO).

Une participation fut envisagée dans une éventuelle instance de coordination avec certaines de ces dernières.

Au début de l'année 1993, des réunions eurent lieu entre la FN3S, l'ANDESI, l'ANPF, le CNAEMO, le CNLAPS et le GNDA. Elles aboutirent, au mois de mai, à la signature d'un accord de regroupement qui s'intitula « Réseau Inter Associatif » et dont les objectifs s'inscrivaient dans une dynamique se situant dans le domaine de l'action sociale aux fins de « confronter leurs approches, mobiliser les réflexions, produire des propositions de réponses, promouvoir des solidarités, susciter des actions ».

Cette démarche contribua à créer un processus de mobilisation des grandes Associations d'un même secteur. C'est ainsi qu'en 1995, conscientes de l'intérêt qu'il y avait à rassembler leurs moyens, l'AFSEA, l'ANCE, l'ANPASE, l'UNIOPSS et les Associations du « Réseau » se regroupèrent en une Commission Nationale Associative de la Protection Administrative et Judiciaire de la Jeunesse (C.N.A.P.A.J.J.). Elle se donnait comme mission de « constituer une structure de réflexion, propre aux Associations, sur les fonctions politique et sociale de la Protection tant administrative que judiciaire de la jeunesse, susceptible d'anticiper les réformes et d'émettre des propositions ».

Les années 1991 à 1996 ont été riches en journées de formation compte tenu de la transformation des services d'OMO et de COE en SIOE. La fédération a multiplié les rencontres pour aider ses adhérents dans ce nouveau dispositif. Les premiers rapprochements entre les SIOE et les SES datent de cette époque.

Après l'A.G. de novembre 1996, les élections du tiers sortant des membres du C.A. eurent lieu au début de l'année 1997. Monsieur DUCHET étant parvenu à la fin de son mandat de Président, c'est Régis LEGROS, Directeur du SIOAE d'Angers, qui lui succéda.

En 1998, Le Conseil d'Administration prit la décision de mettre en place, sous la responsabilité de deux ou trois administrateurs, des groupes de travail sur des thèmes choisis en fonction des sujets de préoccupation des adhérents.

Tout au long de cette année 1998, puis début 1999, période riche en divers projets de modifications législatives et de modernisations des techniques relatives à la Protection de l'Enfance et à la Délinquance, des membres du C.A. participèrent à plusieurs rencontres, tables rondes, et journées d'études, à la demande de plusieurs instances ministérielles ou nationales (Garde des Sceaux et Direction de la P.J.J., Conseil Economique et Social).

Pendant les années 2000 – 2001, les réunions du Conseil d'Administration ont été l'objet de discussions sur les normes, compte tenu de la loi sur les 35 heures, la suractivité et les mesures en attente. Pour la première fois est évoquée l'hypothèse d'une mesure unique en assistance éducative en partant des prestations IOE et ES. Une journée des adhérents sera même l'occasion de la présentation de deux expérimentations.

Mais un des grands chantiers de ces années concerne la communication des dossiers en assistance éducative. La Fn3s invitée de la commission dite « DESCHAMPS » formulera ses observations et propositions compte tenu de sa bonne connaissance des mesures d'instruction et du contradictoire en particulier. Cette consultation servira de base à la rédaction du décret du 15 mars 2002 modifiant le Nouveau Code de Procédure Civile.

Le 5 juillet 2001, Nadine DELCOUSTAL est élue Présidente. Les autres membres du bureau sont : Régis LEGROS Vice Président ; Jean-Paul PHILIPPON Vice Président, Alain MARTIN Secrétaire Général, Patrick VIOSSAT Trésorier, Didier VILLAIN, Trésorier Adjoint

L'année 2002 débute avec la loi dite 2002-2 qui rénove et modifie la loi de 1975 sur les institutions sociales et médico sociales. La Fn3S, comme toutes les fédérations nationales, s'est interrogée sur les orientations de la loi en raison de ses conséquences pour nos services : financement, mise en œuvre des outils favorisant le droit des usagers dans le cadre d'une procédure judiciaire d'instruction, etc.

Le 20 juin 2003, Nadine DELCOUSTAL est élue Présidente, Jacques ARGELES vice-président; Chantal HERNANDEZ, vice-présidente ; Alain MARTIN, secrétaire et Didier VILLAIN trésorier.

Sous l'impulsion de Monsieur CARBUCCIA BERLAND, Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, mais surtout de son successeur Monsieur Michel DUVETTE, la fn3s a été associée à de nombreuses rencontres entre 2004 et 2007 pour aborder les sujets aussi divers que : le paiement à l'acte en IOE, la diminution de l'activité enquête sociale, la complémentarité des services privés et publics en matière d'investigations, les incidences et obligations de la LOLF, la mutualisation des moyens des services d'IOE et d'ES, etc.

En 2005, Didier VILLAIN est élu Président ; Jacques ARGELES Vice Président ; Nadine DELCOUSTAL Vice Présidente ; Jean Paul GAULT Trésorier, Alain Martin puis Jacques LE PETIT, secrétaire Général.

Depuis quelques années, rarement l'actualité concernant la protection de l'enfance a été aussi dense. Les modifications et transformations actuelles sont considérables et la récente loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance aura inévitablement des conséquences importantes sur le fonctionnement de nos services, probablement sur nos missions.

Depuis plus de 60 ans maintenant, la fédération, chaque année, organise des journées d'études nationales. Elle accueille ses adhérents, les personnels des services de protection de l'enfance, les représentants des institutions à venir écouter des intervenants sur des thèmes en lien avec la protection de l'enfance.

Aujourd'hui et demain, comme depuis 60 ans, la fédération par l'engagement de ses administrateurs bénévoles continuera à apporter aux adhérents son analyse, son aide technique, à organiser des journées d'études nationales et locales, à être l'interlocuteur des services du secteur associatif habilité auprès de la Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse pour le champ des mesures d'investigation.

Résumé réalisé par Jacques LE PETIT à partir du texte : « historique de la fn3s » de Mademoiselle Françoise SEVIN, Membre depuis 1948 et Présidente d'Honneur de la fn3s.